

Compte-rendu du Conseil Municipal

Le sept septembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Gardonne s'est réuni en session ordinaire à la salle du Foyer-Club, sous la présidence de Monsieur Pascal DELTEIL, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Christophe BOUSQUET, Mme Marie-Christine TOURENNE, M. Jean-Claude ROSE'T, Mme Béatrice FEYTOUT, M. Frédéric GAUTHIER, M. Patrick LE CLAINCHE, Mme Marie-Claude JAVERZAT, M. Michel BERNARD, M. Sylvain CONNANGLE, Mme Christine LALIZOU, M. Christophe BAËZA, M. Christophe DURAND, Mme Julie JACQ, Mme Hélène BEDUBOURG, Mme Séverine BORDAS, Mme Christelle CHATEAUNEUF, M. Sylvain ROOY et Mme Coraline ROTH.

Monsieur Christophe DURAND est élu secrétaire de séance et donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion.

Remerciements des familles BROUARD, CONSOLI, FAHY et SÉMON pour les marques de sympathie témoignées par le Conseil Municipal lors du décès de leurs proches.

➤ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 6 juillet 2022

Le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2022 n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

➤ Création contrat d'apprentissage

Monsieur le Maire expose :

- que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;
- que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;
- qu'à l'appui de l'avis favorable du Comité technique paritaire, il revient au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

DÉCIDE le recours au contrat d'apprentissage,

DÉCIDE de conclure dès la rentrée scolaire, ~~un~~ contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Animation	1	Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire du sport (BPJEPS)	Du 05 septembre 2022 au 07 février 2024 Soit 630 heures

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec les Centres de Formation d'Apprentis.

➤ Redevances occupation du domaine public (RODP)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que toute occupation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance conformément au décret n° 2007-606 du 25 avril 2007. Cette redevance est due par les gestionnaires de réseaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- décide d'appliquer une RODP télécommunications, transport et distribution électricité et transport et distribution gaz ;
- décide de fixer les montants de ces redevances au taux maximum prévu
- charge Monsieur le Maire de procéder au recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recette.

➤ Curage des fossés

Le devis de l'entreprise CONSOLI est retenu pour un montant de 4 404 € TTC pour le curage du fossé du lieu-dit les Barathons jusqu'à l'embranchement du CD4.

➤ Point travaux puits de relèvement des eaux route de Gageac

Les compteurs électriques sont enfin déposés et les travaux sont en cours de finition.

➤ Point rentrée scolaire 2022

126 élèves ont fait leur rentrée à l'école de Gardonne répartis sur 5 classes :

- Classe de PS MS Mme Maleplate : 9 PS 18 MS
- Classe de GS CP Mme Linarès et Mme Bergeroo (le jeudi) : 14 GS et 10 CP
- Classe de CP CE2 Mme Ximenez : 6 CP et 18 CE2
- Classe de CE1 Mme Bruat : 23 CE1
- Classe de CM1 CM2 Mme Alvarez : 17 CM1 et 11 CM2

Une nouvelle enseignante a pris ses fonctions, Mme MALEPLATE, qui assure l'enseignement en classe de PS/MS.

➤ Rapports des commissions

Prochain Conseil Municipal le Mercredi 5 octobre 2022

La séance est levée à 20h30